



Le pere de mon fils refuse de lui donner son nom alors qu'il la r

Par **cano sandrine**, le **08/06/2017** à **10:55**

bonjour,
mon fils n'a ete reconnu par son pere que l'annee de ses 2 ans, il porte donc mon nom
il aura 18 ans ds 1 mois et son pere ne veut pas lui donner son nom, alors q'il l'a fait avec ses
2 autres enfants naturels nés ulterieurement.
Quel recours avons nous? Mon enfant est perturbé par cette situation car son père elude la
question en permanence.
Est ce que mon enfant peut demander des dommages et interets pour prejudice moral,
psychologique et social ?
merci

Par **Visiteur**, le **08/06/2017** à **13:59**

Bonjour,
le nom de votre enfant est le votre et je doute qu'il puisse y changer grand chose !? Il avait,
vous aviez 16 ans pour le faire ? Et de plus le père s'y oppose... Pas certain que cela soit
possible... Quant à demander des dommages et intérêts ? Non seulement cela me parait pas
réalisable mais en plus, d'un côté votre fils veut porter le nom de son père; on suppose par
amour filiale ? mais il est prêt à lui demander de l'argent si il n'obtient pas gain de cause ?